COMPTE-RENDU		Réunion bureau InterCLE 05 novembre 2019
M. FAVERJON	Président de l'InterCLE Vouge/Ouche	Présent
M. REMY	Vice-Président de l'InterCLE et Vice-Président de la CCGCNSG	Présent
Mme ZITO	Présidente de la CLE de la Vouge	Excusée
M. MASSON	Président de la CLE de l'Ouche	Excusé
M. BAUMONT	Membre du bureau du collège des usagers	Absent
Mme GUYARD	Membre du bureau du collège des institutions	Présente
M. COLLARDOT	Invité	Excusé
Mme BEJOT	Invitée	Excusée
M. BOILLIN	Invité	Présent
Mme PASQUWELAGE	Chargée de mission de l'InterCLE	Présente

09h35 : La réunion est ouverte par M. FAVERJON, Président de l'InterCLE.

Ordre du jour :

- ✓ **État d'avancement des actions de l'InterCLE**
- ✓ **Étude : anciennes décharges**
- ✓ **Étude : préalable analyse qualité de la Déconnexion du ruisseau du Plain du Paquier de l'étang du même nom (communiquant avec la nappe)**
- ✓ **Validation de l'avenant au contrat de nappe proposé par l'AERMC**
- ✓ **Situation hydrologique et hydrogéologique**

1 État d'avancement des actions de l'InterCLE

1.1 COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public que les grandes étapes du contrat

1.1.1 Balades naturalistes

Objectif : sensibiliser le grand public aux enjeux de la nappe de Dijon Sud et de la Cent Fonts

L'InterCLE Vouge/Ouche a organisé cinq balades naturalistes sur les thématiques de la nappe de Dijon Sud et de la Cent Fonts.
À travers ces balades, 152 personnes ont été sensibilisées. Ces personnes ont une moyenne d'âge de 60 ans (max = 84 ans et min = 8 ans) et sont des marcheurs réguliers (la fréquence de randonnée est de plus de 10 fois/an). La majorité des participants habitent sur le territoire de la nappe et ont été informés de l'organisation de ces balades via les mairies et les journaux.
En se basant sur 39 réponses reçues au questionnaire de satisfaction, nous pouvons dire que les randonneurs ont été très satisfaits de la prestation qui a obtenu une note globale de 8,7/10.

1.1.2 Livre pédagogique

- Objectif : expliquer l'intérêt de préserver la nappe de Dijon Sud aux 8 – 10 ans

Ce livre pédagogique a été imprimé en 1500 exemplaires. Sa diffusion auprès des écoles situées sur la partie Nord de la nappe se fait avec l'aide de l'association Latitude 21 qui les distribue lors des animations qu'elle réalise sur la thématique du cycle de l'eau.
Pour le Sud du territoire, un e-mail (expliquant la démarche) a été communiqué à une vingtaine d'écoles primaires. Pour le moment, seules trois écoles ont pris contact avec l'InterCLE.

Monsieur BOILLIN conseille de faire circuler l'information aux mairies qui sont également en mesure de communiquer sur ce projet auprès des écoles primaires.

Monsieur RÉMY informe que la commune de Brochon va prochainement organiser une exposition sur l'eau, à la bibliothèque de Brochon. L'InterCLE est conviée pour faire une animation et d'exposer les panneaux dont elle dispose sur la nappe de Dijon Sud.

Monsieur FAVERJON rapporte que ce livre pédagogique permet même aux adultes qui ne travaillent pas dans notre domaine de l'eau de comprendre le fonctionnement d'une nappe et l'acheminement de l'eau jusqu'au robinet, puis vers les systèmes d'assainissement de celle-ci.

Remarque : dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, l'InterCLE Vouge/Ouche va proposer l'organisation de trois balades supplémentaires sur les mêmes thématiques et proposer des expérimentations scientifiques en rapport avec la place des eaux souterraines dans le cycle de l'eau pour les 8-10 ans.

1.2 SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP

La modélisation hydrodispersive qui s'inscrit dans cette action est très complexe à mettre en œuvre. Par conséquent, une fois l'acquisition de données de qualité terminée, les objectifs du modèle ont été bien cadrés, en collaboration avec les hydrogéologues experts, afin de construire un cahier des charges.

Début septembre 2019, le BRGM nous a fait un retour sur ce CCTP. Suite à cela, quelques modifications ont été réalisées.
Après validation de cette version par les hydrogéologues experts, l'InterCLE espère lancer le marché fin décembre 2019.

1.3 Q.2.2.1 : Évaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de la Cent Fonts

Sur 15 campagnes de jaugeages exploitable par **temps sec** (peu ou pas de pluie), nous observons que :

- le Ru de Brochon (seul apport significatif par ruissellement à la Cent Fonts) représente 3% des apports, par conséquent, 97 % apports viennent de la nappe de Dijon Sud ;
- au fil de la vidange de la nappe, les apports au niveau de la source de la Cent Fonts diminuent (28% à 22%) au profit des apports des sources situées au niveau du moulin des étangs et la station hydrométrique (9% à 23%).

Il manque des données par temps humide pour tirer des conclusions.

1.4 Q.2.2.2 Évaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine

- Deux constats amènent la rédaction d'un acte de positionnement sur l'infiltration des eaux pluviales dans la nappe de Dijon Sud :
  - ✓ la nappe est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) → déséquilibre chronique entre les prélèvements et les besoins du milieu ;
  - ✓ sa surface connaît ponctuellement des inondations, liées à la mise en charge des réseaux d'écoulement superficiels.

- Il est donc pertinent de rédiger une doctrine, avec le concours des collectivités concernées (Dijon Métropole et Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges) et des services de l'État, encourageant une infiltration sécurisée pour le traitement des eaux pluviales au droit de la nappe de Dijon Sud.

- Un groupe de travail sera organisé le 08/11/2019 afin d'apporter des corrections à une première version de doctrine, rédigée par l'InterCLE.

1.5 SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts

En 2018, 93% de la totalité du volume prélevable destiné à l'AEP a été prélevé sur la totalité des captages AEP (hors GORGETS).
Globalement entre 2016 et 2017 et entre 2017 et 2018 le volume total prélevé pour l'AEP sur la NDS affichait une tendance à la hausse.
Cette tendance à la hausse s'explique très certainement par une consommation relativement importante qu'il y a eu durant les périodes de sécheresse prolongée de 2017 et de 2018.
En 2018, les rendements objectifs sont atteints par l'ensemble des captages de Dijon Métropole situés sur le territoire de la nappe. Au moment du bilan mi-contrat, Dijon Métropole a introduit, lors du renouvellement de ses contrats de Délégation de Service public de l'eau potable, des clauses portant sur la réduction des pertes sur le réseau, assorties de pénalités dissuasives afin de focaliser l'attention de ses Délégataires sur le sujet. Seul le forage du Paquier du Potu, exploité par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'atteint pas le rendement objectif.

Le volume total prélevé pour l'irrigation est en hausses depuis 2016 mais reste largement éloigné de la limite du volume prélevable autorisé.

Les industries ne prélèveraient plus directement dans la nappe depuis 2015. Cependant, ces industries sont branchées sur le réseau de distribution d'eau potable.

	USAGE	Volume prélevé (m^3)			Tendance			Volume prélevable (m^3)	Part du VP total consommée		
		2016	2017	2018	2015 / 2016	2016 / 2017	2017 / 2018		2016	2017	2018
BILAN	Total AEP en nappe (hors CC des Gorgets)	2 447 292	2 624 852	2 836 328	↘	↗	↗	3 050 000	80%	86%	93%
	Eau Irrigation basses eaux (mai à septembre)= 100 000 m3	40 792	62 751	76 309	↘	↗	↗	300 000	14%	21%	25%
	Eau Irrigation hautes eaux = 200 000 m3	0	0	0					0%	0%	0%
	Eau Industrielle	0	0	0	→	→	→	50 000	0%	0%	0%
	Tous usages en nappe	2 488 084	2 687 603	2 912 637	↘	↗	↗	3 400 000	73%	79%	86%

1.6 COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés

Objectif : avoir une connaissance plus approfondie des points de prélèvements domestiques privés, de la qualité de l'eau et des volumes prélevés

La campagne de communication a été lancée début octobre 2019 auprès des maires.

Le 06 novembre 2019, Monsieur FAVERJON a également été interviewé à ce sujet sur la radio France Bleu Bourgogne.
Une autre idée serait de diffuser l'article de journal dédié à cette action, avec l'aide des EPCI AEP, en le joignant avec la facture d'eau en ciblant les habitants situés sur les périmètres de la nappe.

1.7 COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie eau-eau, de sondes verticales et création/réhabilitation d'ouvrage

Une plaquette de communication a été rédigée. Suite à la tenue d'une réunion de concertation spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie eau-eau, de sondes verticales et création/réhabilitation d'ouvrage, il était dit de simplifier la plaquette de communication.

En parallèle à la rédaction de la plaquette, il faut également travailler sur une doctrine pour figer des éléments réglementaires stricts encadrant les nouveaux projets d'installation de géothermie sur la nappe de Dijon Sud.

1.8 POL.3.5.4 : Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risques pour la nappe

Suite au lancement du marché, l'InterCLE a décidé de retenir TAUW pour réaliser cette étude. Elle débutera en mars 2020.

1.9 POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique

Troisième demi-journée de sensibilisation à venir prochainement.

1.10 POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée et sécurisation de leur partie supérieur

Un maître d'œuvre a été retenu pour l'exécution du marché. Il sera notifié de l'attribution du marché dans les semaines à venir.

2 Étude : Diagnostic complémentaire des décharge communales sur les communes de Perrigny-lès-Dijon, Fénay et Saulon-la-Rue (POL.3.4.1)

Cette étude a été prolongée afin de suivre la qualité de l'eau.

<u>Voici les grandes conclusions sur la campagne Avril/Mai</u> :

- Fénay :
  - ✓ « bonne qualité » de la ressource en eau au regard des paramètres physico-chimiques ;
  - ✓ COHV, des PCB et des hydrocarbures sont ponctuellement détectés mais les valeurs restent très proches des limites de quantification du laboratoire.
- Perrigny-lès-Dijon :
  - ✓ présence de métaux, d'hydrocarbures et de tétrachloroéthylène au droit du piézomètre amont et l'absence de ces composés en aval hormis pour le tétrachloroéthylène ;
  - ✓ les teneurs restent toutefois souvent proches et du même ordre de grandeur que les limites de quantification.
- Saulon-la-Rue :
  - ✓ bonne qualité des eaux souterraines et l'absence d'impact des décharges sur les eaux souterraines situé en aval supposé des deux décharges.

<u>Campagne Septembre/Octobre</u> : les conclusions devront nous parvenir dans les semaines à venir.

3 POL.3.5.6 : Déconnexion du ruisseau du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe

Pour le moment, nous n'avons que les résultats d'analyse de la qualité des eaux en période de basses eaux (novembre 2018) :

Polluants	Remarques
Métaux	• Plomb en amont et au droit de l'étang dans les sédiments et dans la Matière En Suspension. Cependant, la faible concentration en plomb ne permet pas la mise en évidence d'une contamination particulière.
Nitrates, Ammonium et Azote	• Les concentrations d'ammonium sont très importantes de l'amont vers l'aval de l'étang. • Les concentrations en nitrates sont très élevées dans les eaux. • On retrouve aussi de l'azote en quantité supérieure ou proche de la limite de qualité eau potable (1 mg/L) dans l'étang et le ruisseau du Plain du Paquier.
COHV	• Le 1,2 Dichloroéthane est le seul COHV présent en quantité supérieure à la limite de qualité eau potable dans les eaux et les sédiments de l'étang.
Pesticides	• Globalement, très peu de molécules de pesticide sont présentes en quantité supérieure ou proche de la limite de qualité eau potable (0,1 µg/L) dans l'étang et le ruisseau du Plain du Paquier. • Dans les eaux de l'étang, on retrouve du dichlorodiphényldichloroéthane (DDD), de l'aminotriazole. • Dans les sédiments de l'étang, on retrouve du glyphosate et de l'AMPA.
HAP	• Une pollution de l'étang par le Benzo (a) pyrène, le Benzo[b]fluoranthène, le Benzo[k]fluoranthène, le Benzo[g,h,i]pérylène et l'Indéno [1,2,3-cd]pyrène est avérée. Ces polluants sont majoritairement présents dans la phase sédimentaire et les MES.

4 Interrogations budgétaires

Monsieur BOILLIN prend la parole afin d'expliquer le contexte dans lequel se trouve le Syndicat du Bassin Versant de la Vouge au moment où l'InterCLE s'interroge sur ses dépenses à venir pour les années 2020 et 2021.

Celui-ci rapporte que la procédure de création d'un syndicat unique aux trois bassins versants (Tille, Vouge, Ouche) est en route. Si cette création est exécutée dans un délai court (3 mois), les interrogations budgétaires de l'InterCLE n'ont pas lieu d'être car le budget dédié à l'InterCLE rentrerait dans le schéma global du syndicat (dans l'appel de cotisation global).

Aujourd'hui, l'InterCLE ne devrait pas s'interroger sur le budget mais sur les actions que l'InterCLE veut réaliser en 2020 et 2021.

Budget 2020 :

Année de réalisation	Action	Chiffrage de l'action (TTC)	Taux d'aide AERMC	Part de financement par Agence de l'eau (TTC)	Part de financement par InterCLE (TTC)
2020	ANIM.1.1.1 : Maintenir le poste de chargée de missions	46 000 €	50 %	23 000 €	23 000 €
2019	SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	50 000 €	70 %	35 000 €	15 000 €
2020	Q.2.2.6 : Trouver des solutions innovantes hydrogéologiques pour recharger la nappe	40 000 €	50 %	20 000 €	20 000 €
	TOTAL Année 2020	**136 000 €**	**-**	**78 000 €**	**58 000 €**

14 500 € par EPCI pour l'année 2020, or convention maximale à 12 000 € par EPCI

Budget 2021 :

Année de réalisation	Action	Chiffrage de l'action (TTC)	Taux d'aide AERMC	Part de financement par AERMC (TTC)	Part de financement par InterCLE (TTC)
2021	ANIM.1.1.1 : Maintenir le poste de chargée de missions	46 000 €	50 %	23 000 €	23 000 €
2021	ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat	30 000 €	50 %	15 000 €	15 000 €
2019	ANIM.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	50 000 €	70 %	35 000 €	15 000 €
2020	Q.2.2.6 : Trouver des solutions innovantes hydrogéologiques pour recharger la nappe	40 000 €	50 %	20 000 €	20 000 €
	TOTAL Année 2021	**166 000 €**	**-**	**93 000 €**	**73 000 €**

18 250 € par EPCI pour l'année 2020, or convention maximale à 12 000 € par EPCI

En outre, le cadre de deux actions du contrat de nappe (2016-2021), des travaux de réhabilitation doivent être réalisés suite aux résultats études mais elles n'ont pas été intégrées dans ce budget. En effet, leur comptabilisation ferait « exploser » le budget et ne respecterait plus tout la convention maximale, dans le cadre de l'articulation administrative actuelle.

Année de réalisation	Action	Chiffrage de l'action (TTC)	Taux d'aide AERMC	Part de financement par AERMC (TTC)	Part de financement par InterCLE (TTC)
2021	POL.3.5.4 : Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de type puits perdus	160 000 €	70 %	112 000 €	48 000 €
2021	POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des PPR et sécurisation de leur partie supérieure	100 000 €	70 %	70 000 €	30 000 €
Total actions POL.3.5.4 et POL.3.7.1		**260 000 €**	**-**	**182 000 €**	**78 000 €**
Total « potentielle convention 2021 »		166 000 €	-	93 000 €	73 000 €
Total de tous les actions à faire en 2021		**426 000 €**	**-**	**275 000 €**	**151 000 €**

37 750 € par EPCI pour l'année 2020, or convention maximale à 12 000 € par EPCI

5 Validation de l'avenant au contrat de nappe proposé par l'AERMC

La signature de l'avenant se fera une fois que le projet sera passé à la Commission des Aides de l'Agence de l'eau, en décembre 2019.

Les membres du Bureau de l'InterCLE valide l'avenant au contrat de nappe proposé par l'AERMC. Il faut cependant garder en mémoire que le contenu de la nouvelle fiche action Q.2.2.6 (trouver des solutions pour recharger la nappe) sera affiné et reprécisé dans l'optique de ce qu'ont demandé les élus lors de la réunion de l'InterCLE du 14 mai 2019. Il est important de mener les actions les plus simples, les moins onéreuses et les plus judicieuses de désimperméabilisation, tout en réfléchissant aux diverses techniques de recharge de la nappe.

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement *(ordre de service)*	Montant de l'opération (TTC)	Assiette de l'aide de l'Agence	Taux d'aide de l'Agence	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)	Commentaire, précision complémentaire
VOLET 1 – GESTION LOCALE							
Structure porteuse de l'InterCLE	ANIM.1.1.1 : Maintenir le poste de chargée de mission	2019-2021	230 000 €	230 000 €	50%	115 000 €	
	ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan du contrat	2021	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €	
	ANIM.1.1.3 : Consolider le statut de l'InterCLE et ses missions	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
	COM.1.1.4 : Développer la visibilité du contrat de la nappe auprès des partenaires	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat

Structure porteuse de l'InterCLE	COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	2021	14 000 €	14 000 €	50 %	7 000 €	
	SUI.1.2.1 : Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
	SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	2020	170 000 €	170 000 €	70 %	119 000 €	Modélisation hydrodynamique et hydrodispersive
SOUS-TOTAL			**444 000 €**	**444 000 €**	**/**	**256 000 €**	

VOLET 2 - PRESERVER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE							
Structure porteuse de l'InterCLE	COM.2.1.1 : Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à des pratiques moins consommatrices d'eau	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
?	Q.2.1.2 : Lancer une réflexion sur la réorganisation de l'irrigation alimentée par pompage en nappe superficielle	2021	40 000 €	40 000 €	70 %	28 000 €	Étude sur la faisabilité d'une délocalisation des pompages réalisés à proximité de la Cent Fonts et réutilisation des eaux usées traitées provenant des stations d'épuration proche des secteurs d'irrigation
Dijon Métropole / CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	Q.2.1.3 : Suivi des performances des réseaux et linéaires des travaux sur réseau d'eau	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
Structure porteuse de l'InterCLE	Q.2.2.1 : Évaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
Structure porteuse de l'InterCLE / Services de l'état	Q.2.2.2 : Evaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
Syndicat du Bassin versant de la Vouge	Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts	2020	150 000 €	150 000 €	50 %	75 000 €	
Structure porteuse de l'InterCLE	Q.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cents Fonts	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
Structure porteuse de l'InterCLE	COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	2019-2021	0 €	/	/	/	Aide passée en 2018 mais porte sur 2019-2021
	Q.2.2.6 : Trouver des solutions hydrogéologiques innovantes pour recharger la nappe	2020	80 000 €	80 000 €	50 %	40 000 €	
SOUS-TOTAL			**270 000 €**	**270 000 €**	**/**	**143 000 €**	

VOLET 3 - AMELIORER LA QUALITE DES EAUX BRUTES							
Structure porteuse de l'InterCLE	COM.3.1.1 : Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
Structure porteuse de l'InterCLE / Services de l'état	COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets géothermie-géothermie eau-eau, de sondes verticales/réhabilitation d'ouvrages	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
Dijon Métropole / CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	POL. 3.3.1 : Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération pour mémoire, inscrite dans les contrats EPCI de Dijon Métropole et Gevrey (2019-2021)
	COM.3.3.2 : Lancer une communication ciblée en direction de l'ensemble des acteurs dont les pratiques peuvent impacter sur la qualité des eaux brutes au droit des AAC	2020-2021	10 000 €	10 000 €	70 %	7 000 €	Opération pour mémoire, inscrite dans le contrat EPCI de Dijon Métropole (2019-2021)
Structure porteuse de l'InterCLE	COM.3.3.3 : Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe	2021	10 000 €	10 000 €	70 %	7 000 €	
SNCF Réseau	POL.3.4.2 : Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives	2019-2021	50 000 €	/	0 %	/	Non éligible
Syndicat du Bassin Versant de la Vouge et Communes	COM.3.4.4 : Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le "Zéro pesticides" pour les collectivités"	2020	17 000 €	/	0 %	/	Non éligible
Structure porteuse de l'InterCLE	COM.3.4.5 : Sensibiliser les secteurs de l'artisanat et de l'industrie sur la gestion de leurs effluents et de l'entretien de leurs espaces verts	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat
Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	POL.3.5.2 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à l'ex CCGC	2019-2021	/	/	/	/	Opération pour mémoire, inscrite dans le contrat EPCI de Gevrey (2019-2021)
Dijon Métropole	POL.3.5.3 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à Dijon Métropole	2019-2021	/	/	/	/	Opération pour mémoire, inscrite dans le contrat EPCI de Dijon Métropole (2019-2021)
Structure porteuse de l'InterCLE	POL.3.5.4 : Recensement des ouvrages d'infiltration de type puits-perdus considérés comme à risque pour la nappe	2021	160 000 €	160 000 €	70 %	112 000 €	
SNCF mobilité / SNCF Réseau	POL.3.5.5 : Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey-Chambertin	2019-2021	150 000 €	/	0 %	/	Non éligible

Syndicat du Bassin Versant de la Vouge	POL.3.5.6 : Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	2021	30 000 €	30 000 €	70 %	21 000 €	Etude de faisabilité
Tous les partenaires	COM.3.5.7 : Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméablisation des sols	2019-2021	0 €	/	/	/	Opération financée dans le cadre de l'animation du contrat + dans les contrats EPCI de Dijon Métropole et Gevrey (2019-2021)
Exploitants agricoles et viticoles/ CA21	POL.3.6.1 : Installation de plateformes de lavage/remplissage individuelles ou de petit collectif agricole	2021	150 000 €	/	0 %	/	Aides potentielles via PDRR
Exploitants agricoles et viticoles/ CA21	POL.3.6.2 : Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable	2020	250 000 €	/	0 %	/	Aides potentielles via PDRR

Structure porteuse de l'InterCLE	POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	2019-2021	0 €	/	/	/	Aidée sur 1ère phase du contrat, poursuite sur 2nde phase
	POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapproché et sécurisation de leur partie supérieure	2019	50 000 €	50 000 €	70 %	35 000 €	Recensement et diagnostic
		2020-2021	100 000 €	100 000 €	70 %	70 000 €	Travaux
Dijon Métropole / Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	SUI.3.7.2 : Élaboration d'un plan de secours entre les collectivités	2019-2021	10 000 €	/	0 %	/	Non éligible
~~Dijon Métropole~~	~~SUI. 3.7.3 : Révision des DUP des captages AEP de Dijon Métropole~~		~~0 €~~				Aidée sur 1ère phase du contrat

Dijon Métropole / Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	COM.3.7.4 : Sensibilisation aux prescriptions relatives aux PP des captages AEP	2019-2021	0 €	/	/	/	
		SOUS-TOTAL	**987 000 €**	**360 000 €**		**252 000 €**	
		TOTAL GENERAL	**1 701 000 €**	**1 074 000 €**	**/**	**651 000 €**	

6 Situation hydrologique et hydrogéologique

Le niveau de la nappe est en baisse depuis 16 mois (cf. graphique ci-dessous). Nous avons perdu plus en hauteur d'eau qu'en 2017 et cela avec 40 jours d'avance.

Les pluies au début du mois d'octobre 2019 n'ont pas permis de recharger la nappe.

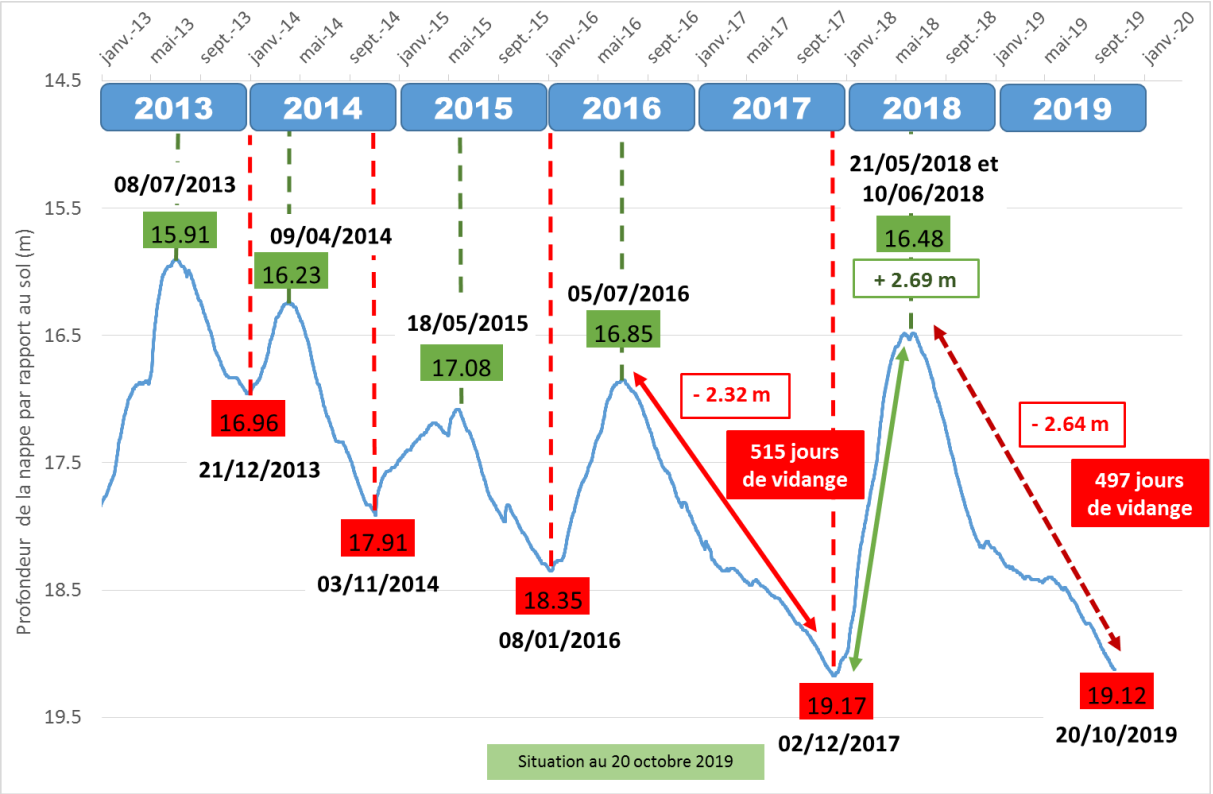

À la même date (25 septembre), seules les années de très forts pompages (1989, 1990 à 1992 et 1996) sont en dessous de la côte de 2019 (cf. graphique ci-dessous).

Il n'y a que deux cycles (1983/1984 et 1988/1989) où la vidange a été supérieure en valeur absolue par rapport à la vidange de 2019.

La nappe de Dijon Sud / Cent Fonts a franchi pour la première fois le seuil de crise depuis l'instauration du 1er AP cadre en 2002.

Réf. AP Cadre 29/06/15	AP le 27/06/19	AP le 05/07/19	AP le 12/07/19	AP le 26/07/19	AP le 02/08/19	AP le 06/09/19	AP le 20/09/19
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud (6 ter)	RAS	Alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Crise	Crise	Crise
Applicable au	01/07/19	08/07/19	15/07/19	29/07/19	05/08/19	09/09/19	23/09/19

7 Autres points

7.1 Trouver des solutions pour recharger la nappe

Monsieur FAVERJON rappelle que lors de la réunion de l'InterCLE du 14 mai 2019, il a été dit de ne pas privilégier la solution de recharge artificielle de la nappe (ne pas aller dans l'inflation technologique) mais plutôt d'encourager des actions de désimperméablisation.

Par conséquent, cette nouvelle fiche action, intitulée « Q.2.2.6 : Trouver des solutions pour recharger la nappe », abordera à la fois la solution de recharge artificielle et d'autres techniques de recharge mais aussi les actions de désimperméablisation.

Pour Monsieur FAVERJON, il existe déjà des actions dans le contrat de nappe qui incite à la désimperméabilisation auprès des services eau, des aménageurs et EPCI (qui ont conscience de la problématique de la diminution de la recharge de la nappe), mais qu'il faut surtout insister sur les services connexes (urbanisme, voiries, …) pour les acculturer à la problématique.

Monsieur FAVERJON pense que l'InterCLE a le rôle d'accompagner les communes qui pourraient avoir des projets de désimperméabilisation ou d'infiltration à la parcelle, …

7.2 Lancer une réflexion sur la réorganisation de l'irrigation alimentée par pompage en nappe superficielle

Cette action est orpheline en termes de maître d'ouvrage.

Monsieur FAVERJON pense que la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin pourrait se présenter comme maître d'ouvrage pour cette action car il pense qu'elle est la principale bénéficiaire de cette action.

Monsieur BOILLIN intervient pour dire que la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin n'a pas la compétence pour réaliser une telle action. Il s'agit d'une démarche agricole même si cela a un bénéfice pour l'alimentation en eau potable. La seule entité qui peut porter cette action, mis-à-part la Chambre d'Agriculture (cela ne les apporte rien), est la structure porteuse de l'InterCLE.

Madame GUYARD précise que dans l'avenant il n'est pas nécessaire de définir un maître d'ouvrage pour le moment. Par contre, elle est intéressée par la note réalisée en interne sur le sujet.

7.3 Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable (PCAE)

L'InterCLE a fait figurer dans l'avenant le montant dont les agriculteurs ont besoin pour s'équiper en matériels productifs en faveur d'une agriculture durable.

Madame GUYARD rappelle que l'Agence n'attribue pas d'aide directement aux agriculteurs et passe par le PDR (Plan de Développement Rural). La DDT, guichet unique, s'occupe de l'instruction des dossiers de subvention. Concernant le volet investissement aux équipements, des appels à projets ont été lancés par la région Bourgogne-Franche-Comté. L'Agence de l'eau est un co-financeur parmi d'autres et les enveloppes sont décidées en lien avec l'Europe.

Madame GUYARD conseille de se rapprocher de la Région pour voir les modalités et démarches à effectuer afin d'apporter les moyens nécessaires aux agriculteurs situés sur le territoire de la nappe de Dijon Sud pour acquérir du matériel productifs en faveur d'une agriculture durable.

Monsieur BOILLIN aiguillera l'InterCLE vers Monsieur ROUSSELET de la Région afin que l'InterCLE puisse faire avancer cette action.